



L'éducation artistique et culturelle

publié le 30/06/2017

Descriptif :

L'éducation artistique et culturelle est au cœur de la refondation de l'École instituée en 2013. Elle se décline de l'école au lycée en principes et dispositifs, qui vous sont rappelés.

Sommaire :

- Les principes
- Les dispositifs

● Les principes

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnaît l'**éducation artistique et culturelle** comme une composante de la formation générale de tous les élèves de l'école au lycée.

Les grands principes sont présentés sur [le site du ministère de l'Éducation nationale](#).

Ils prennent forme à travers :

- L'un des quatre parcours proposés aux élèves de l'école au lycée, le **parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)**.



Le guide du PEAC (PDF de 2.1 Mo)

Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle.

- La **charte pour l'éducation artistique et culturelle** élaborée par le Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle.



La Charte pour l'éducation artistique et culturelle (PDF de 780.8 ko)

● Les dispositifs

- ▶ l'**accompagnement éducatif**.
- ▶ l'**École ouverte**.
- ▶ les **classes à projet artistique et culturel**.
- ▶ les **ateliers artistiques**.
- ▶ **la classe, l'œuvre** !

